

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 NOVEMBRE 2015

Membres présents : Le Maire, André JACOB et Mmes et M. les conseillers municipaux Claude AFFOLTER, Liliane BAUER, Gérard DURINGER, Marie-Madeleine MARTIN, Paul LOSSEL, Corinne ZEISSLOFF, Jean-Marc HENNIG, Bertrand MEYER, Christian SCHNEIDER, Anne-Laure LEYDET, Michèle MEHN, Stéphanie MICHEL.

Absents excusés : Mme Elodie ROTH, M. Sébastien DURST

M. le Maire ouvre la séance à 20 heures. Le procès-verbal de la séance du 2 octobre 2015 est adopté à l'unanimité.

1. DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Le conseil municipal renonce à exercer son droit de préemption urbain sur le terrain bâti sis 17 rue du Langgarten de 11.08 ares en section 14 parcelle 159/46 et en section 13 parcelles 123/3 et 129/4 conformément à la déclaration d'intention d'aliéner en date du 21 octobre 2015 de Me Catherine BERTHOL, Notaire à Strasbourg. Ce point est adopté à l'unanimité.

2. TRAVAUX EN COURS

Le Maire informe l'assemblée que dans le cadre de sa délégation de pouvoir pour passer des marchés en procédure adaptée il a attribué le marché de réfection de l'escalier extérieur reliant l'école maternelle à la salle des fêtes à la SA SATER de Soufflenheim après consultation de deux autres sociétés du BTP. Les travaux ont été faits à ce jour.

Des bacs en tôle galvanisés ont été commandés auprès du métallier Hoenen de Truchtersheim pour garnir les murets bas formant l'enceinte du cimetière, soit dix pièces de 1.50 m de long et une pièce de 0.50 m de long destinées à des conifères et à des plantes vivaces. L'arrosage des bacs se fera manuellement grâce à la citerne et non par un système de goutte-à-goutte tel qu'il existe pour les jardinières extérieures aux fenêtres de la médiathèque. Diverses remarques sont faites au sujet de ce chantier qui arrive à son terme. M. Paul LOSSEL rapporte que cet aménagement plaît à beaucoup d'habitants. Mme Corinne ZEISSLOFF regrette que le portail inférieur et d'origine plus récente que le portail principal qui date de 1898 donnant sur la placette n'ait pas été restauré. Pour l'instant aucune suite n'est donnée à cette demande. M. Gérard DURINGER, interrogé au sujet des plantations à mettre en place en limite du cimetière du côté du lotissement du Levant, annonce que le nécessaire sera fait avant la fin de l'année.

Pour l'année 2016, des travaux d'investissement sont envisagés pour l'aménagement de la partie du cimetière située en contrebas avec la réalisation d'un nouveau branchement d'adduction à l'eau potable et la diversification de l'offre en solutions funéraires proposées par la commune. Le Maire rappelle qu'il existe une demande croissante pour des urnes de colombarium. Si la commune investit dans un nouvel équipement funéraire, une réflexion devra être engagée au sujet de la mise en place de concessions payantes à la fois pour les alvéoles du colombarium et pour les nouvelles concessions de terrain au cimetière.

Des travaux complémentaires ont également été programmés dans la rue de Griesheim. Après le décaissement de la chaussée, le talus est devenu instable. Lors de la phase d'avant-projet définitif, des contreforts d'une hauteur de 0.40 m dits murs en L avaient été prévus pour consolider le talus et retenir la terre. Toutefois, il est apparu qu'ils étaient trop bas et inadaptés à la configuration du talus. Un premier devis a été proposé par la SAS GCM titulaire du chantier de voirie pour un montant de 33 305 € HT avec la fourniture de murs en L d'une hauteur de 1.30 m, soit 590 € le mètre linéaire. Compte-tenu du surcoût manifestement excessif, une alternative a été retenue avec des ouvrages de 0.80 m de haut au prix de 275 € HT le mètre linéaire soit une plus-value de 14 300 € HT sur le montant initial du chantier. Le Maire rappelle que ces équipements supplémentaires devraient être subventionnés à hauteur de 34 % de leur coût HT au Contrat de Territoire 2015-2017. Un délai de commande de

15 jours est prévu avant livraison et finition des enrobés des trottoirs. M. Claude AFFOLTER annonce que le marquage au sol provisoire des passages protégés rue Principale sera fait avant le 11 novembre 2015. Le marquage définitif à la résine est prévu au printemps 2016.

M. Bertrand MEYER rappelle qu'il faut mettre en place une signalisation du nouveau gymnase et du parking.

Enfin le Maire informe les élus qu'il a signé un bon de commande pour l'élagage des acacias implantés dans le talus qui ont été fragilisés par les travaux de chantier. Une coupe d'éclaircissement a été faite le 30 octobre dernier par M. Alexandre ZIMMERMANN élagueur à Durningen. Les arbres présentant un risque de chute sur la voie publique ont été coupés, ceux qui contribuent à maintenir le talus en place ont été conservés. Il est proposé de réimplanter du lierre pour maintenir la terre.

Enfin et pour clore le chapitre des travaux, le Maire informe que le chemin communal à l'arrière de la rue du Gaensberg a été goudronné et doté d'un avaloir de récupération des eaux pluviales. Il reste à égaliser les bas-côtés pour atténuer la différence de niveau entre la bande goudronnée surélevée par rapport au terrain naturel.

3. COMPTE-RENDUS DES COMMISSIONS ILLUMINATIONS DE NOEL ET FLEURISSEMENT

M. DURINGER dresse le bilan de la dernière réunion de la commission qui s'est tenue le dimanche 4 octobre 2015 à 10 h. Les riverains du lotissement du Levant souhaitent qu'un sapin de Noël soit mis en place comme cela se fait déjà dans les autres lotissements de la Colline, des Bleuets et du Heuberg. M. Bertrand MEYER estime qu'il n'est pas nécessaire de garnir les carrés d'arbres avec des plantations florales à renouveler au printemps et en automne. La solution la plus adaptée consiste à mettre des plantes couvrantes dans ces bacs. Sur l'îlot paysager dans la rue de Lampertheim, il a été décidé d'aménager des parterres de graminées, de plantes couvrantes et des espaces en cailloux. Un devis a été demandé à la société Decolum pour la fourniture de dix boules en guirlandes blanches led au prix unitaire de 145 € HT pour garnir l'arbre de Noël situé en face de l'Agence du Crédit Mutuel. Enfin, une taille d'entretien de tous les arbres s'avère nécessaire. Un devis sera demandé à cet effet. Pour finir, le conseil municipal décide d'organiser un tour du village après la pose des illuminations de Noël.

4. REPAS DE NOEL 2015

Les invitations ont été distribuées mercredi 4 novembre 2015. Pour mémoire, cette année le repas de Noël a lieu exceptionnellement samedi 5 décembre 2015 à 12 heures au lieu du dimanche qui sera consacré au premier tour de scrutin des élections régionales. Mme Liliane BAUER a sollicité un chef cuisinier pour organiser le repas directement à la salle des fêtes lequel a décliné l'offre en raison d'un emploi du temps déjà surchargé pour la fin de l'année. M. le Maire a donc fait appel au traiteur la Ferme de Louise à Hohengoeft qui a proposé une formule repas avec un velouté, une entrée et un plat principal au prix de 20 €. En dessert, un vacherin glacé sera commandé chez le boulanger VOGT de Pfulgriesheim. Une animation sous forme de chants par Mme Elodie ROTH est prévue au courant de l'après-midi. Mme Stéphanie MICHEL propose également de se renseigner pour organiser un spectacle de magie. Afin de créer ambiance festive, un sapin avec ses décors de Noël sera monté à la salle des fêtes. Enfin, il est convenu que les conseillers municipaux se retrouveront la veille au soir, vendredi 4 décembre 2015 à 18 h pour préparer les tables pour le repas. Un mail de confirmation sera adressé en rappel à tous. Pour l'année prochaine, l'idée d'une animation avec des photos prises à l'occasion de diverses manifestations est lancée.

5. ELECTIONS REGIONALES DES 6 ET 13 DECEMBRE 2015

Il s'agit de la première élection des conseillers régionaux formant la nouvelle Région Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine, dont l'assemblée est composée de 169 membres élus pour un mandat de 6 ans, 47 pour l'Alsace, 49 pour la Champagne-Ardenne et 73 pour la Lorraine. Citons pour mémoire les grands champs de compétences de cette nouvelle région élargie, les aides aux entreprises, la gestion des TER et le financement des lignes TGV, la construction et l'entretien des lycées d'enseignements généraux et agricoles, l'organisation d'actions de formation professionnelle continue et de l'apprentissage, la gestion des parcs naturels régionaux...

Les conseillers sont élus au scrutin de liste bloquée à deux tours. Une liste élue avec la majorité des suffrages exprimés au 1^{er} tour (50 % + 1 voix) remporte le quart des sièges. Les autres sièges sont répartis à la représentation proportionnelle entre les listes ayant obtenu au moins 5 % des suffrages exprimés. Dans

l'hypothèse d'un second tour, seules les listes ayant obtenu 10 % des suffrages exprimés pourront se maintenir après avoir éventuellement fusionné avec les listes ayant obtenu au moins 5 % des suffrages. A l'issue du second tour, les sièges sont répartis de la même façon avec 25 % attribués à la liste sortante.

Le bureau de vote sera tenu par les conseillers municipaux pour les deux tours scrutin comme suit :

- de 8 h à 10 h M. André JACOB, Mme Corinne ZEISSLOFF, M. Christian SCHNEIDER
- de 10 h à 12 h M. Claude AFFOLTER, M. Jean-Marc HENNIG, M. Bertrand MEYER
- de 12 h à 14 h M. Paul LOSSEL, Mme Stéphanie MICHEL, Mme Anne-Laure LEYDET
- de 14 h à 16 h M. Sébastien DURST, Mme Elodie ROTH, Mme Marie-Madeleine MARTIN
- de 16 h à 18 h Mme Liliane BAUER, Mme Michèle MEHN, M. Gérard DURINGER

6. BIC DE DECEMBRE 2015

En séance du 4 novembre 2015 à 19 H 30, la commission d'information a défini la forme et le contenu de l'édition désormais biannuelle du bulletin d'informations communales et le calendrier à respecter pour assurer sa sortie et sa distribution avant Noël. Les articles et photos devront être remis à l'imprimeur pour le lundi 23 novembre 2015. De même, le compte-rendu sera adressé à chaque conseiller municipal pour l'avertir des modifications apportées à la maquette et notamment la mise à l'honneur dans chaque numéro d'une association locale dans le but de promouvoir sa notoriété et ses activités auprès des habitants du village. Il est proposé de commencer dans l'édition de décembre 2015 par l'offre d'animations proposée par Club des Aînés, à imprimer dans le cahier central en couleur du bulletin. Pour information, les vœux de fin d'année seront présentés par l'ensemble du conseil municipal dans le cadre d'une photo de groupe à prendre lors de la prochaine séance du 2 décembre 2015.

7. DIVERS

Lors de la dernière réunion du 21 septembre 2015 a été évoqué l'avenir du SIVOM la Souffel. Le projet de commune nouvelle entre les communes de Griesheim-sur-Souffel et de Dingsheim est pour l'instant reporté. Selon les hypothèses et en l'absence de création d'une commune nouvelle, le SIVOM continuera d'exister. Dans le cas contraire, le SIVOM a vocation d'être dissous si une commune nouvelle voit le jour. Par voie de conséquence, une réflexion devra être menée sur le sujet.

Une réunion de travail est prévue mardi 17 novembre 2015 avec le Président du Sivom et les Maires des communes membres pour trouver un compromis au sujet du règlement des heures excédentaires effectuées par les agents du SIVOM à Pfulgriesheim pendant la période 2010 à 2013 (cf PV du 2 octobre 2015).

Le Maire annonce que l'agent engagé en CDD jusqu'au 31 décembre 2015 pour l'entretien de la salle des fêtes et des locaux de l'école maternelle a fait savoir qu'il abandonne le poste à l'école. Pour information, l'intéressée a été recrutée sur le fondement de l'article 3-2 en tant qu'agent non-titulaire, pour une durée maximale de deux ans, dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire pour les besoins de continuité du service, suite au départ à la retraite de M. Jacky FRIESS. Considérant la date initiale de son engagement le 11 août 2014, le Maire propose de renouveler le contrat pour la période du 1^{er} janvier au 10 août 2016 pour ce qui concerne le poste à la salle des fêtes. Etant donné l'urgence de la situation, le recours à une société de nettoyage paraît la solution la plus adaptée. Le conseil municipal donne son aval à une consultation de divers prestataires de service.

Le Maire fait part d'un accident survenu au 1 rue du Houblon le 30 octobre 2015 avec un tiers identifié suite à un choc d'un véhicule avec un lampadaire d'éclairage public. La commune sera intégralement indemnisée dans le cadre de ce sinistre. Il est à noter que le lampadaire accidenté rue du Houblon était doté d'un luminaire en verre provisoire suite à une défaillance des luminaires leds qui seront remplacés dans les meilleurs délais.

Le Maire présente un devis 928 € HT de la Sarl René MICHEL pour la pose de douze robinets temporisés sur les deux fontaines des sanitaires de l'école maternelle. A titre d'essai un robinet à levier multidirectionnel a donné entière satisfaction aux enseignants et se révèle d'un usage très facile pour les enfants. Le conseil municipal décide de valider ce devis, qui permettra d'une part d'avoir une installation plus ergonomique pour les enfants

et d'autre part de limiter les pertes en eau. Il est également prévu de poser sur les fontaines un socle adapté destiné à recevoir des distributeurs de savon.

Le Maire rend compte de son entretien avec les héritiers de la propriété du 19c rue Principale de feu M. Daniel MATTER. Ces personnes souhaiteraient pouvoir disposer d'un accès arrière par le sentier piétonnier affecté à la desserte de l'église pour pénétrer dans leur propriété. L'accès situé à l'avant dans la rue principale ne dessert qu'un entrepôt, tandis qu'il existe une porte-fenêtre à l'arrière qui permettrait d'accéder directement au logement aménagé. Le Maire estime à priori que le sentier piétonnier de l'église n'a pas vocation à desservir les propriétés privées et attend l'avis du service instructeur sur ce dossier.

TOUR DE TABLE

M. Claude AFFOLTER annonce que les élus de la commune de Pfettisheim ont décidé de fusionner avec la commune de Truchtersheim dans le cadre d'une commune nouvelle.

Mme Liliane BAUER annonce qu'elle va demander un devis à la société Krieger-Rimmelin de Schiltigheim pour des travaux de réfection du grillage dans la descente de la cour de l'école donnant vers le garage du logement communal. Le grillage actuel est entièrement défoncé et potentiellement dangereux pour les enfants. Pour mémoire, un rendez-vous a été pris avec M. Rimmelin le lundi 9 novembre 2015 à 15 h.

M. Bertrand MEYER informe l'assemblée que la SA SATER s'est engagée à faire un plateau en enrobés sur une surface de 200 m² sur le site de l'ancienne décharge communale. Le portail sera remis en place par les agents du SIVOM la semaine prochaine pour fermer définitivement le site. Par la suite la surface sera aplanie et replantée en essences d'arbres. Les pneus stockés sur site seront évacués vers les sociétés Lingenheld ou Baruch.

M. Jean-Marc HENNIG propose qu'un nettoyage de tous les luminaires soit fait. La dernière maintenance remonte en effet à 3 ou 4 ans.

Mme Marie-Madeleine MARTIN fait remarquer que les jeunes gens qui jouent sur le plateau d'évolution de l'école élémentaire n'hésitent pas à grimper sur le toit végétalisé de l'école pour récupérer les ballons perdus. Le Maire fait savoir qu'il a fait intervenir la gendarmerie il y a quelques temps pour leur demander de contrôler l'identité et l'âge des personnes qui fréquentent le plateau suite à la nouvelle réglementation mise en place limitant l'accès des lieux aux enfants et adolescents de moins de 14 ans.

Mme Liliane BAUER informe que le couvreur M. FRICKER a enlevé une partie de la zinguerie du toit de l'école élémentaire pour rechercher un nid de guêpes sans arriver néanmoins à pouvoir le localiser. Dans ces conditions, tous les interstices et espaces ouverts du toit ont été fermés avec du silicone de sorte que les guêpes soient prises au piège et finissent par dépérir.

La prochaine séance est fixée le mercredi 2 décembre 2015.

La cérémonie des vœux de Nouvel an aura lieu vendredi 8 janvier 2016 à 18 h à la salle des fêtes et sera suivie d'un vin chaud. Cette année, les concepteurs du site internet M. Patrick KNAEBEL et M. Gilles BIRGEL seront mis à l'honneur ainsi les membres du Club des donneurs de sang.

La séance est levée à 22 H 48.